



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PLAN D'URGENCE EAU POTABLE 2020/2021

Situation plan eau Martinique :

Trois contrats de progrès signés : 213 853 521 €

Odyssi : Le 11 avril 2018 pour un montant prévisionnel : 66 370 521 €
Budget prévisionnel eau potable : 36 812 000 €
Budget prévisionnel assainissement : 29 558 521 €

CAESM: Le 15 octobre 2019 pour un montant prévisionnel de : 50 050 000 €
Budget prévisionnel eau potable : 25 020 000 €
Budget prévisionnel assainissement : 25 030 000 €

CAPNM : Le 15 juillet 2020 pour un montant prévisionnel de : 97 433 000 €
Budget prévisionnel eau potable : 52 200 000 €
Budget prévisionnel assainissement : 45 233 000 €

Niveau global de réalisation financière au 31 décembre 2020 : 50 000 000 €

Suite à la sécheresse qui a sévi en 2020, le préfet a décidé, en accord avec les élus des trois EPCI, de la mise en œuvre d'un plan d'urgence visant à améliorer les conditions de mise à disposition de l'eau potable aux usagers.

Ce plan d'urgence s'est décliné au travers d'un programme de travaux urgents élaboré par les trois communautés d'agglomération, pour un coût global de l'ordre de 25 420 000 € qui a été présenté au comité des financeurs et qui est à ce jour financé.

Il a été acté que les travaux doivent être réalisés rapidement et produire leurs effets positifs sur la production et l'alimentation de l'eau potable dès le prochain carême.

Les actions financées au titre du plan d'urgence :

Mise en exploitation de forages (Case Pilote, Case Navire, Fort de France) ;

Travaux de sécurisation des réseaux par la recherche et le traitement effectif des fuites, l'optimisation de la sectorisation des réseaux, la pose de canalisations plus adaptées lorsque nécessaire, la mise en place de vannes motorisées et de dispositifs de régulation de pression, la pose de localisateurs acoustiques de fuites sur canalisations enterrées et de compteurs de sectorisation sur CACEM ;

La mise en place ou la modernisation de réservoirs et de surpresseurs aux emplacements stratégiques (Eden, commune d'Ajoupa-Bouillon, Lassall, commune de Sainte-Marie, Morne Wan commune de Rivière Pilote, UPEP de Didier et Saint Joseph).

Opérations subventionnées au titre du plan d'urgence 2020/2021 :

Répartition globale de la dotation pour CAPNM :

Montants (HT)	OFB	DSIL	ODE	FEDER	CTM
4 509 320 €	851 796 €	1 987 524 €	0,00 €	0,00 €	1 670 000 €

Répartition globale de la dotation pour CACEM/ODYSSI :

Montants (HT)	OFB	DSIL	ODE	AF	CTM
7 590 000 €	2 295 000 €	1 233 000 €	1 335 000 €	1 037 750 €	1 689 250 €

Répartition globale de la dotation pour CAESM :

Montants (HT)	OFB	DSIL	ODE	FEDER	CTM
9 320 729 €	1 827 219 €	3 796 399 €	480 000 €	1 587 111 €	1 630 000 €

Opérations complémentaires au titre du plan d'urgence 2020/2021 :

1) Alimentation eau potable zone Jambette (CACEM/ODYSSI) :

Financiers	Montants HT	Taux
Etat F.E.I.	460 000,00 €	41,82 %
FEDER	385 000,00 €	35,00 %
ODE	200 000,00 €	18,18 %
ODYSSI	55 000,00 €	5,00 %
TOTAL (H.T.)	1 100 000,00 €	100,00 %

2) Forage Cœur Bouliki (CACEM/ODYSSI) :

Financiers	Montants HT	Taux
Etat F.E.I.	420 000,00 €	70,00 %
ODE	180 000,00 €	30,00 %
TOTAL (H.T.)	600 000,00 €	100,00 %

3) Construction réservoir AEP 1500 m³ à Morne Pitault (CAESM) :

Financiers	Montants HT	Taux
Etat F.E.I.	1 000 000,00 €	43,48 %
OFB (Office Français de la Biodiversité)	675 000,00 €	29,35 %
ODE (Office de l'Eau)	625 000,00 €	27,17 %
TOTAL (H.T.)	2 300 000,00 €	100,00 %

Coût global du plan d'urgence 2020/2021 et répartition par financeur :

Coût total du plan d'urgence	OFB	ODE	DSIL/FEI	FEDER	CTM	AF
25 420 049,00 €	5 649 015,00 €	2 820 000,00 €	8 896 923,00 €	1 972 111,00 €	4 989 250,00 €	1 092 750,00 €
	22,22%	11,09%	35,00%	7,76%	19,63%	4,30%

Le plan de relance :

Le plan de relance pour la Martinique est en cours de construction avec les trois communautés d'agglomération et doit pouvoir être présenté au comité des financeurs la semaine prochaine, pour un ultime arbitrage sur la base des projets retenus par les autorités organisatrices.

La dotation qui nous est allouée vient en complément des crédits alloués pour la mise en œuvre du plan eau Martinique, elle permettra de réaliser certaines actions prioritaires contractualisées au travers des trois contrats de progrès du plan eau.

Le délai de réalisation du programme d'actions est étalé sur deux années avec des paiements pouvant intervenir en 2023, la condition étant que les projets accompagnés présentent un niveau de maturité permettant de lancer rapidement les travaux.

Le montage financier possible :

9 000 000 € de crédits du plan de relance en provenance de l'Europe et qui ne sont pas Fongibles avec du FEDER, représentant 50 % de l'investissement global ;

3 500 000 € en provenance du Fond Exceptionnel d' Investissement, pouvant représenter jusqu'à 20 % de l'investissement retenu ;

Une dotation du fond de solidarité interbassin qui pourrait permettre de compléter les financements (PL et FEI) à un niveau de 100 % du programme d'actions, dans la limite des dotations accordées au titre de ce plan.

Des dotations consenties par la collectivité territoriale de Martinique (hors FEDER) et de l'office de l'eau à définir lors du prochain comité des financeurs.

Merci de votre attention
